

Séance du 25 Avril 1912¹

L'ENSEIGNEMENT DE LA PHILOSOPHIE DANS LES CLASSES DE MATHÉMATIQUES SPÉCIALES

M. E. LE ROY présente à la Société les observations suivantes :

Une réforme récente vient de créer cet enseignement, en lui assignant comme programme celui des classes de mathématiques élémentaires, avec une liste d'auteurs plus littéraires que philosophiques.

Le but poursuivi est de donner plus d'importance à la composition française dans les examens auxquels préparent les classes de mathématiques spéciales, et, en même temps, de permettre un choix de sujets plus précis pour ce discours.

Il y a un réel intérêt à compléter ainsi la culture philosophique chez des élèves qui ont déjà reçu une formation scientifique sérieuse et approfondie. Mais l'intérêt même crée la difficulté, à cause du peu de temps disponible pour l'enseignement nouveau.

Si, faute de temps, on se borne à redire aux élèves en termes beaucoup plus sommaires ce qui leur a été déjà enseigné auparavant, le but visé ne sera pas atteint, et d'autre part leur horaire est déjà si chargé qu'il semble impossible de l'alourdir encore.

C'est sur ce point qu'il a paru intéressant de provoquer un échange de vues entre les membres de la *Société*. Ne vaudrait-il pas mieux s'en tenir à une liste d'auteurs convenablement choisis, sans y ajouter un programme de questions qu'il sera impossible de traiter d'une manière qui soit en rapport avec l'instruction scientifique déjà acquise par les élèves ?

DISCUSSION

M. LE ROY. — Je me bornerai à introduire en deux mots la question dont nous devons nous occuper aujourd'hui. Il importe, en effet, d'arriver le plus promptement possible à l'échange de vues qui constituera le véritable intérêt de cette séance.

Vous savez qu'une réforme récente vient d'instituer un enseignement philosophique dans les classes de mathématiques spéciales.

A partir du concours de 1913, il y a, pour l'entrée à l'École Polytechnique, un programme de philosophie, en substance celui qui est déjà en usage dans les classes de mathématiques élémentaires : éléments de philosophie scientifique. et de philosophie morale. On a adjoint une liste de trois auteurs : 1° Vigny, choix de poésies ; 2° Montesquieu, extraits de *L'Esprit des lois* ; 3° Flaubert, *La Légende de Saint Julien l'Hospitalier*. Ces auteurs pourront d'ailleurs être changés d'année en année.

Voici l'origine de cette réforme. Tout le monde est frappé, depuis quelque temps, de l'incapacité croissante des élèves à mettre sur pieds la moindre rédaction. Cela est sensible jusque dans les devoirs de mathématique ou de physique. Trop souvent les copies qui nous sont remises n'ont ni forme française, ni logique. Même constatation aux examens d'entrée à l'École Polytechnique : l'épreuve de discours français donne des résultats de plus en plus médiocres. Pour remédier à cet état de choses, le conseil de perfectionnement de l'École Polytechnique a voulu augmenter l'importance de la composition française au concours d'admission. Pour cela, il était nécessaire de donner des sujets de dissertation plus précis ; et cette précision, à son tour, exigeait qu'un ordre de questions fût défini d'avance.

On a pensé tout naturellement aux questions philosophiques. Et certes je n'élèverai contre ce choix aucune objection de principe. Si je crois nécessaire d'améliorer chez les élèves de sciences la culture générale et particulièrement la culture française, je crois aussi très intéressant de tendre à leur donner une

¹ Présents à cette séance M.M. BAILLY, BEAULAVON, BELOT, BOUGLÉ. A. CAHEN, CRESSON. DELACROIX, DELBOS, DROUIN, DUNAN, HALÉVY, LALANDE, X. LÉON, LE ROY, LÉVY-BRÜHL. MEYERSON, MILHAUD, PARODI, L. POINCARÉ, WINTER.

culture philosophique proportionnée à leur information scientifique. Mais la difficulté du problème vient de l'importance même du but que l'on vise. Où trouver le temps requis pour un enseignement nouveau ? L'horaire est déjà si chargé en mathématiques spéciales qu'il est vraiment impossible de songer à l'alourdir encore. Tous les cours doivent être terminés, et les révisions faites, à la fin de mai. Ces cours sont d'ailleurs énormes ; à peine laissent-ils au professeur quelques minutes çà et là pour les interrogations et les exercices. Dans ces conditions, il n'y a, en moyenne, qu'une heure par semaine réservée à l'enseignement du français. Cela fait en tout, trente heures dans l'année. Voilà la situation réelle — et inévitable — en face de laquelle nous devons nous placer. Je demande alors comment il convient de comprendre le programme en cause et l'enseignement qui lui correspond.

S'agit-il de professer un véritable cours de philosophie ? Le temps fera tout à fait défaut, surtout si au cours proprement dit doit être jointe une explication d'auteurs. On disposera, en effet, de beaucoup moins de temps qu'en élémentaires pour une matière notablement plus vaste. D'où le danger de rebuter les élèves, en ne leur donnant qu'un sommaire appauvri de notions déjà vues par eux antérieurement, et cela au moment même où leurs connaissances scientifiques deviennent bien plus précises et plus riches.

S'agit-il, au contraire, non d'un programme d'enseignement, mais d'un programme ne tendant qu'à circonscrire le domaine où devront être choisis les sujets de discours ? Certains choix d'auteurs peuvent paraître alors assez singuliers : quel devoir tirer, par exemple, du conte de Flaubert, pour un élève de mathématiques spéciales ? Et puis on n'empêchera pas que les élèves éprouvent le besoin de revoir les questions indiquées ; faute d'un cours, c'est à un manuel qu'ils recourront, quinze jours avant l'examen ; ils en absorberont tant bien que mal les cadres et les formules techniques ; et ainsi on manquera le but visé, qui était de les exercer à écrire en français.

Voilà les points principaux sur lesquels il me semble que doit porter notre discussion. Je ne tiens pas les difficultés pour insolubles, mais je serais heureux que des éclaircissements autorisés vinsent nous fixer sur la manière de comprendre le nouveau programme et sur la manière de parer aux inconvénients que je viens de signaler.

M. BOUGLÉ. — En me priant de participer à ce débat, on a invoqué les expériences que j'ai pu faire comme membre de la commission d'examen pour l'entrée à l'École de Saint-Cyr. Peut-être, en effet, un raisonnement par analogie est-il possible, sous certaines réserves. L'examen de philosophie que nous faisons passer — tantôt M. GOBLOT, — tantôt moi — est un examen oral, une conversation, d'une demi-heure environ, avec chaque admissible. Peut-être ceux qui corrigent les dissertations pour l'admissibilité auraient-ils à vous transmettre des impressions assez différentes des nôtres.

En fait, mon impression est plutôt meilleure que je ne l'aurais espéré. Lorsque le programme de philosophie qui sert au baccalauréat de mathématiques élémentaires fut incorporé au programme de Saint-Cyr la tentative fut accueillie, vous vous le rappelez, avec un certain scepticisme. Avouons même qu'elle parut scandaleuse à beaucoup d'esprits. Aujourd'hui, puisque la « culture générale » a recruté à nouveau tant de partisans, même chez les « scientifiques », ou serait sans doute mieux soutenu.

Quoi qu'il en soit, au bout de peu de temps, quand la préparation a été normalement organisée, nous avons pu obtenir, à l'examen, des résultats assez satisfaisants². Beaucoup plus satisfaisants, par exemple, que ceux que nous obtenons au baccalauréat. Il faut dire que l'examen dure plus longtemps : le candidat a davantage le temps de se retrouver, de se reprendre, de laisser voir ce qu'il sait ou ce qu'il pense. Le seul fait d'ailleurs que les candidats à Saint-Cyr sont un peu plus âgés, plus mûrs, doit les mettre mieux à même de répondre, dans cette sorte de conversation à laquelle je faisais allusion. J'ajoute qu'on s'efforce, par la manière dont elle est menée, d'y laisser le moins de place possible au verbalisme, — de telle manière que ceux qui joignent le bon sens à l'information, ceux qui peuvent prouver qu'ils comprennent, et non pas seulement qu'ils ont appris, soient avantagés. Il arrive quelquefois que de pareilles conversations soient intéressantes.

A la formation des candidats qui nous intéressent ainsi dans quelle mesure l'enseignement philosophique, tel qu'il est donné dans les classes de Saint-Cyr, a-t-il contribué ?

Il ne paraît pas impossible — malgré les influences qui concourent avec celles de l'enseignement — de le déterminer. La preuve simple que j'en donne c'est qu'il nous arrive, et assez souvent, de reconnaître, à travers les bons élèves, les bons professeurs. En triant, après l'examen, les candidats d'après la provenance, on s'aperçoit souvent que les meilleures notes de philosophie viennent, de préférence, de

² En corrigeant les épreuves de cette discussion, je dois dire que cette année, en raison sans doute du grand nombre des admis, le niveau de l'examen m'a paru particulièrement abaissé (août 1912).

tel ou tel centre : preuve qu'il y a là un « philosophe » qui trouve moyen d'exercer une influence ; preuve qu'un enseignement philosophique sert à quelque chose.

Je me hâte d'ajouter qu'à l'examen de philosophie tel que nous le comprenons, les professeurs autres que le professeur de philosophie peuvent préparer, indirectement, de la manière la plus efficace. L'examineur exhorte souvent les candidats, en particulier, à se servir pour leurs réponses des notions qu'ils ont pu acquérir dans leurs cours de sciences. L'exhortation paraît d'ailleurs surprendre bon nombre d'entre eux. Ils paraissent croire que science et philosophie sont deux « vitrines » très différentes. Ils ne voient pas la communication.

D'une manière générale, il me semble qu'on obtient des réponses un peu meilleures pour la philosophie morale. L'action du professeur de philosophie est peut-être mieux secondée, ici, par la culture historique et littéraire ?

M. LE ROY. — La question ne se pose pas de la même façon dans les classes de Saint-Cyr et dans les classes de mathématiques spéciales. Ici nous n'avons qu'une composition écrite, pas d'examen oral. Là, d'autre part, il y a une préparation régulière, avec un cours en forme auquel sont réservées trois heures par semaine. De plus les élèves qui se préparent à Saint-Cyr font autre chose que des mathématiques et de la physique, notamment de l'histoire. Peut-être sont-ils par là mieux à même de s'intéresser à la philosophie morale. Rien de pareil en mathématiques spéciales. Je crains donc chez les élèves de cette dernière classe le règne du manuel, pour la philosophie morale plus encore que pour la philosophie scientifique.

M. BOUGLÉ. — Vous semblez penser qu'il faudrait, dans la classe de spéciales, ne pas introduire la philosophie morale, ne laisser que la philosophie scientifique. Il deviendrait particulièrement difficile alors de confier un pareil enseignement à des professeurs de philosophie, puisque, comme on l'a justement fait remarquer, — malgré les grands progrès qu'ont accomplis nos « philosophes » de ce côté — leur compétence scientifique est loin d'être suffisante. Il faudrait donc que cette culture scientifique fût donnée par les professeurs de science ? Ce serait l'idéal. Je me demande s'il est près d'être réalisé. Les « scientifiques » semblent encore assez nombreux à qui manqueraient, pour être capables de donner pareille culture, non pas seulement les informations, mais, avouons-le, les « sympathies » nécessaires... Mais si les professeurs de sciences se persuadaient qu'il leur appartient de contribuer à la formation philosophique de leurs élèves, nous n'aurions tous qu'à y gagner.

M. Cresson. — Il y a deux grandes différences entre la situation des mathématiques spéciales et celle des classes de Saint-Cyr. Le recrutement des divisions de Saint-Cyr est, en moyenne, assez médiocre : on n'y rencontre qu'exceptionnellement de très bons élèves ; surtout, les élèves qu'on y trouve n'ont généralement rien lu et n'ont jamais su écrire. Au contraire, les élèves de mathématiques spéciales, sont, en moyenne excellents : beaucoup ont fait jadis de très bonnes études de lettres, et, je dois le dire, bien que j'aie dirigé à Lyon, pendant cinq ans, une première supérieure, c'est dans les classes de mathématiques spéciales que j'ai rencontré les élèves les mieux doués pour la composition littéraire. En revanche, le professeur de philosophie passe trois heures par semaine avec les élèves de Saint-Cyr. Quand il est chargé d'une classe de mathématiques spéciales, il n'a qu'une heure par semaine à consacrer à ses élèves, et cela seulement jusqu'à l'examen écrit.

Or, en une heure par semaine, il est certainement impossible de faire utilement un cours de philosophie scientifique et de philosophie morale. J'ajoute qu'il me paraît peu désirable d'en faire un. Les élèves de mathématiques spéciales ont déjà entendu un cours de ce genre en mathématiques élémentaires. Le leur recommencer, ce serait les ennuyer. Ce serait le faire d'autant plus sûrement que, la plupart des élèves restant plusieurs années en mathématiques spéciales, ils seraient condamnés à entendre trois ou quatre fois des leçons ou semblables, ou analogues : chose pitoyable. Car s'il est relativement facile d'intéresser à un cours de philosophie scientifique et morale, les élèves qui d'écoutent pour la première fois, il devient à peu près impossible d'obtenir l'attention et le travail de ceux pour lesquels il n'est plus nouveau.

Quant à moi, je suis convaincu qu'on ne peut faire qu'une seule chose dans la classe de mathématiques spéciales. La plupart des élèves qui y sont ont eu une certaine valeur littéraire. Il est possible de faire reparaitre leurs dorures un peu ternies. Mais il faut pour cela obtenir d'eux qu'ils écrivent et qu'ils le fassent régulièrement et avec soin. Le moyen, c'est, d'abord, de leur donner à traiter des questions d'un caractère franchement moderne et vivant auxquelles ils puissent vraiment s'intéresser et qui les tentent. C'est, ensuite user, à l'égard de ceux qui se dispensent des travaux, d'une extrême sévérité.

Il existe malheureusement dans beaucoup de lycées des traditions fâcheuses ; l'habitude de ne pas faire les dissertations. Je ne crois pas qu'il soit impossible d'en triompher pour peu qu'on déploie quelque énergie.

En somme un programme pour la classe de français en mathématiques spéciales pourra être utile à la condition qu'on s'entende formellement sur son véritable but. Il aura un intérêt si son objet est simplement de fixer l'ordre des sujets dans lesquels le professeur doit puiser les dissertations et l'examineur choisir le texte de la composition de concours. Sinon, il sera plus nuisible qu'utile. En tous cas, si c'est là ce qu'on a voulu faire, il faut le déclarer explicitement pour éviter que les élèves réclament au professeur un nom, et que celui-ci se croie obligé d'en faire un.

M. BAILLY, proviseur du Lycée Saint-Louis. — Une sérieuse enquête, qui a duré plus d'un an, a précédé l'élaboration du programme littéraire de Polytechnique. M. CARVALLO, directeur des études à l'École, « vivement préoccupé de la banalité des devoirs donnés au concours », et désireux de maintenir et d'élever le niveau de la culture générale chez les futurs polytechniciens, avait bien voulu me demander mon opinion sur la question, et nous étions tombés d'accord que, dans l'intérêt de nos professeurs chargés du cours de français tout autant que dans celui des élèves, il importait de dresser un programme, qui éviterait aux uns comme aux autres des tâtonnements inutiles, créerait une unité dans la préparation du concours et donnerait plus d'importance à une composition trop délaissée. Le 17 janvier 1911 il m'envoya un questionnaire à ce sujet. Le 7 mars, après avoir longtemps réfléchi à la question et consulté mes professeurs de lettres, je lui donnai mon avis, qui fut soumis à tous mes collègues de Paris et de province, fut commenté, accepté ou partiellement combattu, et qui aboutit dans les conseils de l'École au programme actuellement dressé.

Ce programme, si j'en comprends bien l'esprit, n'a rien qui doive nous inquiéter. D'abord, un programme littéraire ne peut être ni aussi précis ni aussi impératif qu'un programme scientifique. De ce qu'on a repris le programme de philosophie de la classe de mathématiques, il ne s'ensuit pas que nos professeurs soient astreints à recommencer devant les élèves le même cours, pour la deuxième, la troisième ou la quatrième fois. Ils devront simplement, je crois, s'assurer que ce cours est compris et possédé par les élèves, et ne traiteront que les parties qui leur sembleraient intéressantes. C'est un cadre qu'on leur donne, un cadre qui veut être commode et non point encombrant. Ils pourront désormais, avec plus de sûreté et de tranquillité d'esprit, orienter les lectures de leurs élèves et les explications des auteurs français, qui ne peuvent pas, qui ne doivent pas être exclusivement philosophiques. Pour moi, la grosse question, c'est de ne pas surcharger encore le travail des élèves. Il me semble qu'au contraire, si on le voulait bien, on pourrait l'alléger. Ce que nous avons fait, à Saint-Louis, pour notre cours de Navale me paraît encourageant. Vous savez combien les programmes scientifiques de cette École viennent d'être modifiés et renforcés, et cependant nos professeurs, grâce à des concessions mutuelles, ont pu réaliser quelques heures d'économie sur l'emploi du temps des élèves. Pourquoi nos collègues de spéciales ne trouveraient-ils pas, eux aussi, le secret d'alléger les horaires ?

M. LE ROY. — Je le voudrais bien, à tout point de vue ; mais je crains fort que la chose ne soit jugée impossible par tous les professeurs de physique aussi bien que de mathématiques ; et cela tient, sinon aux programmes officiels, du moins à ce qu'ils deviennent en fait dans la pratique des examens.

M. L. POINCARÉ, directeur de l'enseignement secondaire. — Il me semble utile d'apporter un renseignement qui est de nature à éclairer la discussion : on vient d'examiner la question du programme d'un enseignement que l'on pourrait instituer en spéciales ; mais ce n'est pas tout à fait le problème qu'ont cherché à résoudre les conseils de l'École Polytechnique ; ils ont voulu trouver un critérium permettant de discerner le mieux les élèves qui possèdent à la fois les qualités littéraires et scientifiques ; et ils ont décidé que la composition française de l'examen, au lieu d'être prise au hasard, serait choisie dans un programme déjà connu et dans l'ordre des lectures déjà faites portant sur des auteurs déterminés. Nous croyons avoir ainsi adopté la solution la meilleure qui, loin de surcharger les élèves, allégera leur tâche et facilitera aussi celle du professeur. En prenant pour base du programme le cours de philosophie d'élémentaires, nous avons cru que l'enseignement philosophique donné dans cette classe ne pouvait manquer d'avoir porté ses fruits et laissé ses traces d'autant plus que les élèves d'élémentaires se destinant à Polytechnique et sachant que désormais cet enseignement leur servirait quand ils se présenteraient au concours d'entrée de l'École, auraient sans doute à cœur d'étudier sérieusement leur cours de philosophie.

Répondant ensuite à M. LE ROY qui critiquait le programme de mathématiques et de physique en spéciales, la surcharge qu'il impose aux élèves et aux professeurs, et souhaitait de voir la préparation à l'examen se faire en deux ans, M. le Directeur répond qu'il ne se dissimule pas les graves inconvénients des programmes actuels, mais que la solution de M. LE ROY lui semble impraticable et inopérante. Si on répartissait l'enseignement sur deux années, au lieu d'alléger le programme on finirait par l'alourdir, par avoir un cours qui formerait un seul et même tout et qui, au lieu de se faire en un an, exigerait deux ans ; les professeurs, toujours ingénieux, multiplieraient les questions particulières et les méthodes de

démonstration. Les interrogations mêmes des examinateurs, notées et recueillies par divers éditeurs constituent d'ailleurs, à côté du programme officiel, un programme officieux qui vient encore aggraver les choses et qui devient de plus en plus étendu. Bref, tant que les programmes des Écoles seront ce qu'ils sont et — c'est un effet de la lutte pour la vie — ils ne laisseront pas de place pour de nouveaux enseignements. M. BOUGLÉ demande pourquoi — en vue de gagner du temps. — on ne ferait pas polycopier les cours. Parce que le cours ne doit pas être écrit, mais professé ; parce qu'il faut que l'élève ait. entendu exposer oralement les théories par le maître, assisté aux démonstrations, aux calculs au tableau, de manière qu'il se trouve en mesure de répondre aux exigences de l'examen, principalement à l'oral. Et l'oral est, dans le concours, l'essentiel. On peut le regretter, mais c'est un fait. Le conseil de perfectionnement de l'École croit que, à l'oral, il faut déployer des qualités de présence d'esprit, de sang-froid, comme dans les accidents de la vie, qui permettent à l'examineur de juger, à travers le mathématicien, l'homme. Cet argument, je ne le donne pas pour mien ; mais je constate qu'il n'est pas sans une certaine valeur. Quant à changer la forme du concours c'est chose extrêmement difficile et pour ma part je tremblerais d'y toucher : je ne suis pas assez sûr de ce que nous mettrions à la place.

Pour en revenir à la question du programme actuellement en discussion, nous nous sommes trouvés non pas en présence d'un problème pédagogique, mais d'un petit problème pratique. Il s'agissait de canaliser la composition française, de donner une direction aux études littéraires. En instituant ce programme nous croyons avoir servi à la fois la cause de la philosophie et celle de l'École Polytechnique.

C'est une première étape qui laisse pour plus tard les voies. ouvertes à un enseignement philosophique plus direct.

M. A. CAHEN, inspecteur de l'Académie de Paris. — On ne peut guère songer, semble-t-il, pour l'épreuve littéraire du concours d'admission à l'École Polytechnique qu'à trois solutions : il faut ou constituer un programme nouveau, qui sera un programme d'enseignement. particulier à la classe, en même temps qu'un programme d'examen ; — ou conserver le *statu quo* et se passer de tout programme ; — ou enfin établir un programme qui, n'instituant aucun enseignement nouveau, ne surchargeant aucunement le travail de la classe, serve seulement de limitation à l'épreuve, de direction aux efforts des professeurs et au travail des élèves.

La première solution — théoriquement la plus souhaitable — est, de l'aveu même de M. LE ROY, inacceptable en fait, les élèves de mathématiques spéciales n'étant pas en état de supporter une surcharge nouvelle. — Du *statu quo* on a souvent fait sentir les inconvénients : les professeurs choisissent leurs sujets de dissertations, leurs textes de lecture d'après leur propre inspiration : de là bien des divergences entre l'enseignement des différentes classes de spéciales ; chez les professeurs peu de sécurité ; chez les élèves peu d'ardeur souvent à suivre un enseignement dont l'adaptation aux exigences de l'examen leur paraît douteuse. — Reste par conséquent le système qui a été adopté : un programme qui, sans instituer aucun enseignement nouveau, délimite les matières sur lesquelles pourra porter l'épreuve de la dissertation et fixe ces textes de lecture que chaque professeur jadis choisissait suivant son goût et non pas toujours sans hésitation.

M. LE ROY. — Ce programme entre en vigueur. en 1913. Certains élèves m'ont déjà demandé quel manuel il fallait prendre.

M. LE DIRECTEUR DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE. — Répondez qu'il ne faut pas en prendre.

M. LE ROY. — Pour les convaincre, il serait utile de produire une déclaration publique, avant valeur officielle.

M. LE DIRECTEUR. — Mais si l'examineur sait choisir le sujet comme il convient dès la première année, de ce simple fait résultera pour les maîtres et les élèves une orientation très précise.

L'essentiel est de donner un texte convenable de composition répondant exactement aux intentions des auteurs du programme et je ferai part au Conseil de perfectionnement du vœu de la *Société* à cet égard ; il en tiendra certainement le plus grand compte et ainsi la discussion d'aujourd'hui aura été d'une grande utilité.

M. A. CAHEN. — Il va de soi que, comme dans tous les examens, il faut compter sur le bon esprit de l'examineur. D'ailleurs lorsqu'on songea à dresser un programme littéraire, tel projet, je crois m'en souvenir, contenait une liste très abondante d'auteurs ; à peu près tous les. grands noms, non seulement de la littérature scientifique, mais de la littérature française y figuraient. On a restreint en définitive ce projet ambitieux à trois noms, à trois textes, qui, M. le Directeur vient de nous le dire, pourront changer tous les ans : un texte tiré d'un philosophe ou d'un savant ; un autre tiré d'un poète philosophe (je m'excuse de l'expression, qui devrait être nuancée de bien des façons, mais que j'emploie grossièrement pour plus de

brièveté) ; un troisième emprunté à un écrivain purement artiste, et, autant que possible, à un écrivain très voisin de nous ou même contemporain. Ne discutons pas sur les noms des auteurs et des ouvrages dont ces trois textes seront tirés : ils pourront se trouver, suivant les années, plus ou moins heureux. Mais une objection subsiste-t-elle contre le dessein même d'un programme ainsi conçu ?

M. LE ROY. — Pour ma part, je trouve beaucoup moins d'inconvénients à un programme ainsi conçu qu'à un programme d'enseignement proprement dit. Seulement, afin d'écartier le péril du manuel, je crois très utile une déclaration autorisée mettant les choses au point dans le sens qui vient d'être précisé.

M. CAHEN. — M. LE ROY paraît concevoir un programme qui, ne faisant aucune place aux notions de philosophie scientifique et morale acquises en mathématiques élémentaires, contiendrait seulement une liste d'auteurs. Mais les dissertations ne porteraient donc vraisemblablement que sur ces auteurs ; et c'est alors qu'il serait à craindre que l'explication approfondie de ces textes, qui, formant toute la matière de la classe de lettres pendant toute l'année, devraient être assez étendus, ne devînt pour les élèves une grave surcharge et l'objet d'une grave préoccupation. Au contraire, dans le programme qui a prévalu, la part faite à la lecture des textes est restreinte ; elle n'excède pas celle que les professeurs y ont donnée de tout temps. Il y aura là, chaque année, tout au plus de quatre-vingts à cent pages, les unes devant servir d'illustrations aux notions générales de philosophie morale et scientifique, les autres (la matière de deux classes d'une heure peut-être dans toute l'année) figurant là pour l'art tout simplement, et, si l'on veut, pour le relâche et le divertissement. M. LE ROY voudrait-il bien d'ailleurs nous dire quels sont les auteurs qu'il inscrirait sur sa liste ?

M. LE ROY. — Je pensais à des textes d'Auguste COMTE, de STUART MILL, de COURNOT, au Discours préliminaire de *L'Encyclopédie*, à *l'Introduction à la médecine expérimentale*, à des pages choisies de LAPLACE, FOURIER, etc.. Je pensais surtout préférable de se borner à un *programme de lectures* qui permettrait d'éviter plus facilement l'écueil du manuel, étant bien entendu d'ailleurs que les sujets de discours tirés de ces lectures devaient porter non pas sur les auteurs eux-mêmes, mais seulement sur les questions traitées par eux.

M. A. CAHEN. — Ce sont là, en effet, des textes fort bien choisis, et auxquels on ne peut pas ne pas songer. Nous sommes sur ce point parfaitement d'accord. Reste seulement à ménager en plus la toute petite place que je demandais pour l'art, pour le plaisir, si l'on veut, pour les écrivains qui sont surtout ou purement des écrivains.

M. LE ROY. — Dans ces limites, je n'y vois pas d'inconvénients ; j'avais cité moi-même Vigny.

M. DROUIN. — Tous les maîtres que le programme en question va charger d'une responsabilité nouvelle ne peuvent qu'être rassurés par les explications de M. POINCARÉ et de M. CAHEN. Ils s'effrayaient à l'idée d'un *cours*, réduit à une heure par semaine ; ils n'auraient pas fait volontiers un exposé superficiel des méthodes, devant des élèves qui commencent à étudier sérieusement les mathématiques et la physique. M. LE ROY doit bien voir à présent qu'il ne s'agit pas de provoquer avant tout la réflexion sur ces sciences en sacrifiant au besoin l'étude de la morale. Au contraire, les intentions bien connues du Comité de Perfectionnement, le choix des auteurs proposés, l'orientation des exercices vers une épreuve à demi littéraire, tout cela nous invite à cultiver moins l'esprit de géométrie que l'esprit de finesse : entretenir chez les élèves le sens psychologique et le sens historique, leur rappeler la complexité des réalités sociales, les ramener aux problèmes de l'action, éveiller en eux le goût et le besoin d'un langage précis et nuancé ; — c'est à quoi devront surtout, semble-t-il, s'attacher les philosophes, dans le temps si court qui leur est départi. Que, parmi les textes à expliquer, figurent des œuvres d'imagination pure, sans nul intérêt de pensée, on peut l'admettre à la rigueur, mais il est bien entendu que leur présence ne justifiera pas des sujets d'histoire littéraire ou d'analyse esthétique, auxquels nos candidats seraient mal préparés.